

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CONSEIL MUNICIPAL
du 16 décembre 2020



Débat d'orientations budgétaires basé sur :

- une analyse rétrospective 2016-2019
- une analyse prospective 2020-2024

Sommaire

A. Contexte économique international et national

B. Contexte local

C. Investissement :

1. Plan Pluriannuel d'investissement
2. Programme de voirie Rennes Métropole
3. Evolution du volume des dépenses

D. Indicateurs financiers

E. Fiscalité :

1. Comparatif autres communes
2. Calcul de l'imposition de la taxe foncière
3. Proposition d'évolution des taux d'imposition
4. Réforme de la taxe d'habitation
5. Evolution des recettes fiscales

Sommaire

- F. Dotations de l'Etat
- G. Evolution des recettes de fonctionnement
- H. Masse salariale
- I. Evolution des dépenses de fonctionnement
- J. Evolution des produits et charges et de l'épargne
- K. Financement des investissements
- L. Dette

A. Contexte économique international et national

➤ **Profonde récession pour de nombreux pays produit par la pandémie**

- ❖ Le PIB mondial diminuerait de 5,2 % en 2020

➤ **En France, les restrictions de déplacement et la fermeture de nombreux commerces vont peser sur l'économie**

- ❖ Si le PIB a bien rebondi au cours du 3^{ème} trimestre : + 18,2 %, il devrait se contracter au 4^{ème} trimestre

C. Contexte local : l'intercommunalité



➤ **Réflexion sur la refonte de la DSC**

- ❖ Augmentation de la DSC reversée aux communes en 2018 et 2019
- ❖ La prise en compte des charges de centralité pourrait modifier le calcul de la DSC

➤ **Dispositif de soutien à l'investissement communal**

- ❖ Une enveloppe financière de 5 M€ a été distribuée en 2019/2020 pour soutenir les projets des communes qui contribuent aux objectifs du PCAET et en lien avec l'accueil de nouvelles populations,
- ❖ Une nouvelle enveloppe pourrait être accordée en 2021,

A. 1. Investissement : Plan Pluriannuel d'investissement

Projets	Total période	2021	2022	2023	2024
Extension élémentaire H.R. (solde)	177 000	177 000			
Rénovation maternelle Omblais (solde)	873 000	873 000			
Rachat prieuré	1 280 000		1 280 000		
Piste d'athlétisme	650 000		100 000	550 000	
Groupe scolaire de la H.R.	2 000 000	50 000	150 000	1 000 000	800 000
Rénovation Prieuré	1 150 000		50 000	100 000	1 000 000
Travaux récurrents	2 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Provision pour réserves foncières	400 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Crédits à inscrire	8 530 000	1 700 000	2 180 000	2 250 000	2 400 000

Le montant des investissements s'élèverait à 7 880 K€ sur cette période (hors reports crédits de paiement G.S. Omblais et H.R. en 2021 : 650 K€) tout en gardant l'objectif des 12 000 K€ sur le mandat.

Des subventions pourraient être perçues pour le G.S. de la Haye-Renaud (DETR ou fonds de soutien R.M.) ainsi que pour la piste d'athlétisme (30 % du département).

A. 4. Investissement : Transfert de la compétence voirie à R.M.

Montant affecté à Betton sur la période 2015-2021 : 5 305 K€ soit un montant moyen annuel de 758 K€

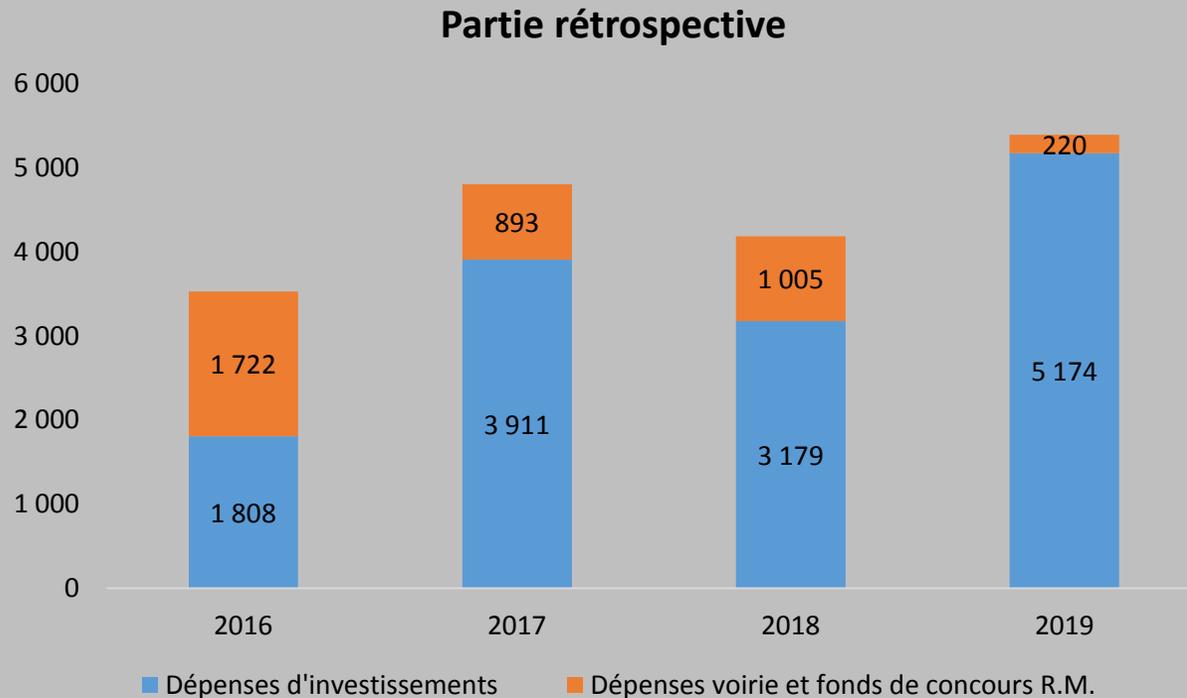
Dans le cas où les besoins pour la commune sont supérieurs à l'enveloppe, la commune abonde celle-ci par le versement d'un fonds de concours comme suit :

Projets PPI	Total période	2017	2018	2019	2020	2021
Rue de Rennes	2 125 291	335 000	1 005 000		785 291	
Secteur de la Forge	60 000			20 000	40 000	
Secteur du Trégor	425 000				400 000	25 000
Place Charles De Gaulle	550 000			200 000	340 000	10 000
Programme récurrent voirie	1 641 915				1 040 000	601 915
Total Crédits	4 802 206	335 000	1 005 000	220 000	2 605 291	636 915

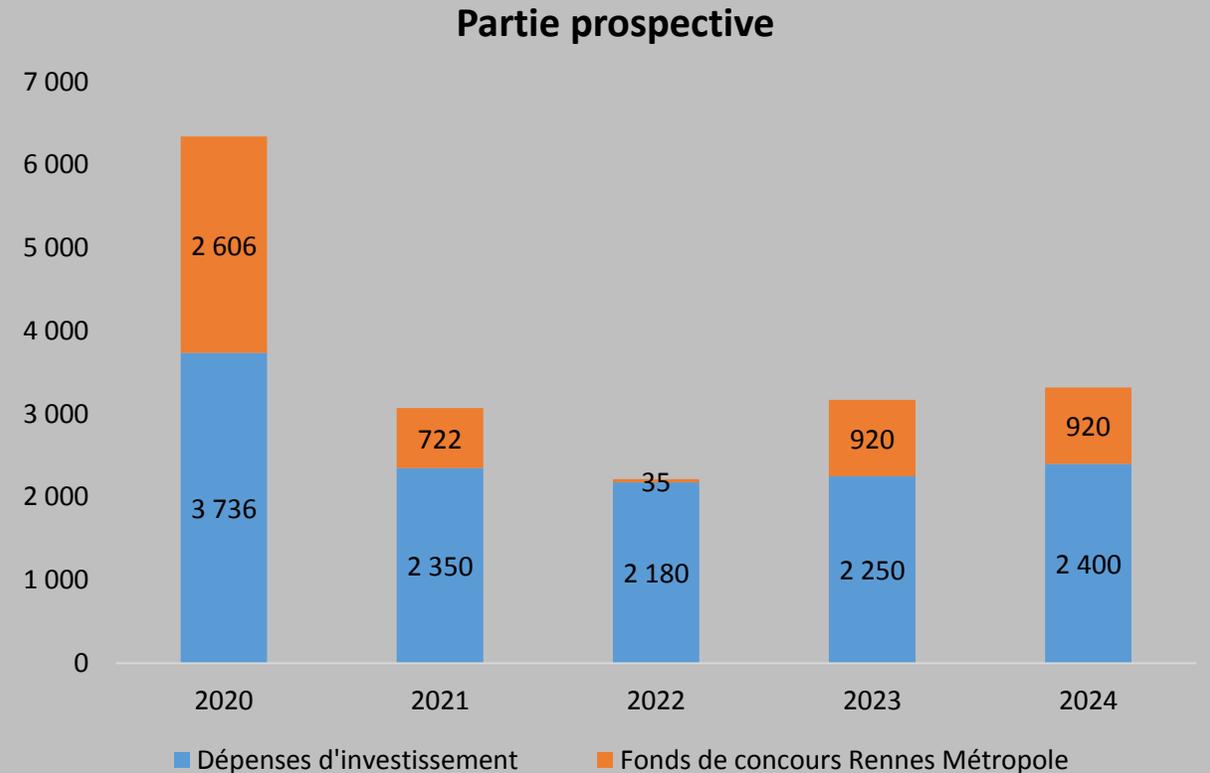


Projets hors PPI	Total période	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Participation à la trémie	1 960 000					85 000	35 000	920 000	920 000
Total Crédits	1 960 000					85 000	35 000	920 000	920 000

A. 5. Investissement : Evolution du volume des dépenses



Moyenne des dépenses d'équipements sur ces
4 années : 3 518 K€
(4 478 K€ avec les versements
des fonds de concours à Rennes Métropole)



Moyenne des dépenses d'équipements sur ces
5 années : 2 583 K€
(3 624 K€ avec les versements
des fonds de concours à Rennes Métropole)

B. Indicateurs financiers

2019 2020 2021 2022 2023 2024

Simulation sans augmentation des taux (en K€ sauf encours/Epargne brute en années)

Produits de fonctionnement courant	11 230	11 053	11 546	11 572	11 862	12 053
Produit 3 taxes (2 taxes à partir de 2021)	4 901	5 025	5 343	5 534	5 729	5 823
<u>Epargne nette</u>	877	269	390	173	199	-27
Annuité	772	972	1 022	1 060	1 136	1 261
Emprunt	3 000	1 000	2 931	1 301	2 313	2 711
Encours corrigé (01.01) : stock de dette	6 265	8 696	8 978	11 119	11 609	13 027
<u>Encours corrigé (31.12) / Epargne brute</u>	6,0	9,1	9,4	11,8	11,9	14,9

C. 1. Fiscalité : Comparatif de l'évolution des taux avec d'autres communes

Taux Foncier Bâti (en %)

	1999	2008	2018	Evolution 2008/2018
Betton	18	19	19	0,00%
St Jacques	15,36	19,97	19,97	0,00%
St Grégoire	13,12	15,96	16,58	3,88%
Pacé	12,74	16,44	17,19	4,56%
Acigné	15,69	17,19	18,2	5,88%
Thorigné Fouillard	14,89	17,43	18,85	8,15%
Vern / Seiche	13,84	19,1	21,06	10,26%
Mordelles	14,57	14,57	16,1	10,50%
Le Rheu	15,4	18,28	20,7	13,24%
Chartres	10,92	11,84	13,41	13,26%
Bruz	15,38	17,11	19,54	14,20%
Noyal Chatillon	17,57	20,2	23,88	18,22%
Chantepie	12,66	15	18,81	25,40%
Cesson	7,36	8,86	12,54	41,53%

C. 1. Fiscalité : Comparatif de l'impôt communal avec d'autres communes

Taxe foncière communale payée pour une maison identique de 95 m² (exprimée en euros)

	1995	2008	2018	Evolution 2008/2018
Betton	252	321	367	14,33%
St Jacques	198	377	432	14,59%
St Grégoire	126	292	348	19,18%
Pacé	184	282	338	19,86%
Acigné	216	280	340	21,43%
Thorigné Fouillard	193	274	342	24,82%
Vern / Seiche	175	328	414	26,22%
Mordelles	225	267	338	26,59%
Le Rheu	214	335	434	29,55%
Bruz	230	303	397	31,02%
Chartres	130	193	259	34,20%
Noyal Chatillon	201	289	400	38,41%
Chantepie	171	275	394	43,27%
Cesson	114	162	263	62,35%

C. 2. Fiscalité : Calcul de l'imposition de la taxe foncière

VALEUR LOCATIVE MOYENNE 2019 POUR LA COMMUNE : 3 582 €

- COTISATION COMMUNALE : $(VL/2 \times 19 \%)$ 340 €
- COTISATION DEPARTEMENTALE : $(VL/2 \times 19,9 \%)$ 357 €
- COTISATION INTERCOMMUNALE ET ETAT (taxes spéciales) : $(VL/2 \times 1,862 \%)$ 33 €

SOIT UNE TAXE FONCIERE CUMULEE (hors TEOM) DE : 730 €

C. 3. Fiscalité : Proposition d'évolution des taux d'imposition

PROPOSITION D'AUGMENTATION DE : 1,95 point en 2021 :

Taux d'imposition : 19 % (commune) + 19,90 % (département) + 1,862 % (intercommunalité) soit 40,762 %

L'augmentation agit sur le nouveau taux communal 2021 soit **38,9 %** (commune + département) :

38,9 + 1,95 = 40,85 soit 5 %

Nouveaux taux applicables : **40,85 % + 1,862 % = 42,712 %**

(Hypothèse de taux identiques pour l'intercommunalité et taxes spéciales)

- NOUVELLE COTISATION TAXE FONCIERE : **766 € au lieu de 731 €**
- Soit une augmentation (pour la valeur locative moyenne communale actualisée) de : **35 €** (pour un foyer par an)

C. 4. Fiscalité : Réforme de la taxe d'habitation



2018-2020

- ❖ La TH disparaît progressivement pour 80 % des contribuables (moyenne nationale) et 60,6 % pour Betton : exonération de 35 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020
- ❖ Pour la commune, pas d'incidence, l'Etat se substitue aux contribuables

2021-2023

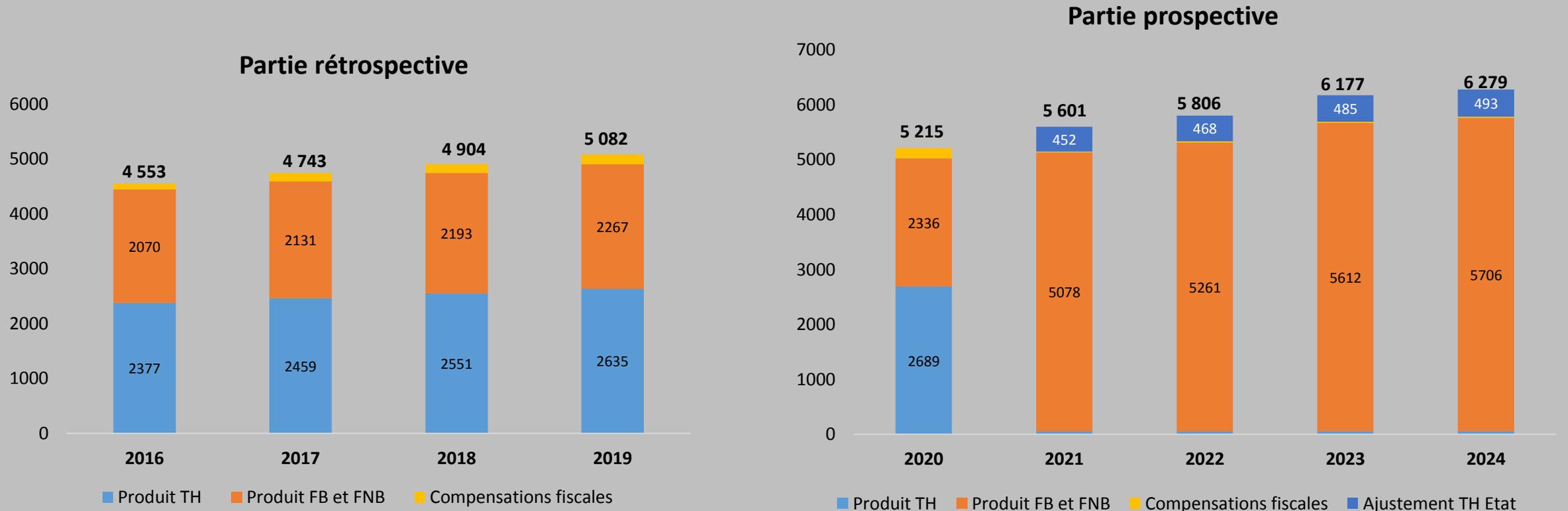
- ❖ La TH disparaît progressivement pour les contribuables restants (1/3 d'exonération chaque année)
- ❖ L'Etat percevra directement la TH restante
- ❖ La commune percevra la part départementale de la taxe foncière à compter de 2021

Pour Betton, la part départementale TF étant inférieure à la TH, une dotation de compensation sera versée par l'Etat

Après 2023

- ❖ La TH sera supprimée totalement mais resteront :
l'imposition sur les résidences secondaires et la « surtaxe » pour les logements vacants

C. 6. Fiscalité : Evolution des recettes fiscales

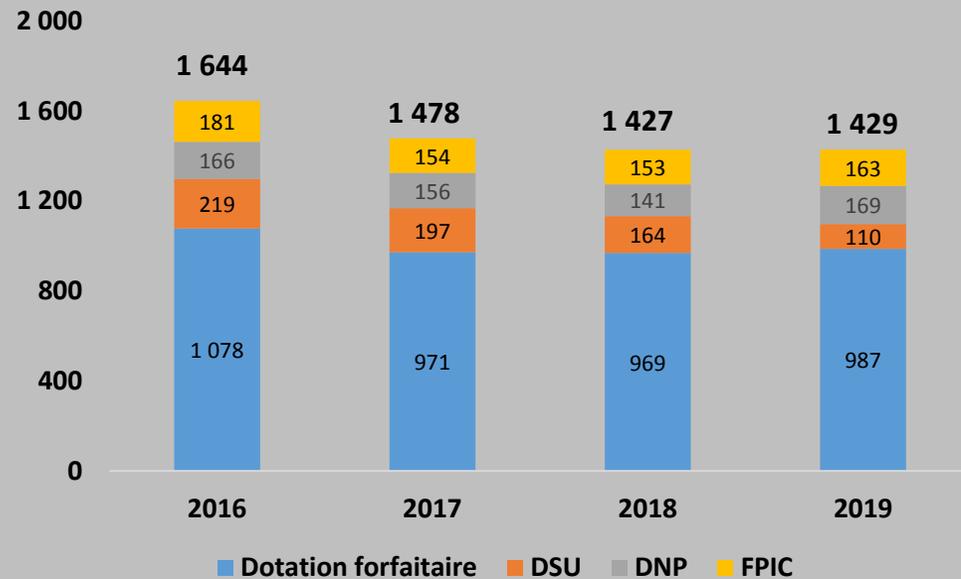


- Impact de la livraison de nouveaux logements
- En 2021, la part taxe foncière des départements est reversée à la commune, celle-ci étant inférieure à la part TH, une compensation par l'Etat sera versée
- Prise en compte d'une augmentation des taux de 5 % en 2021 et 3 % en 2023

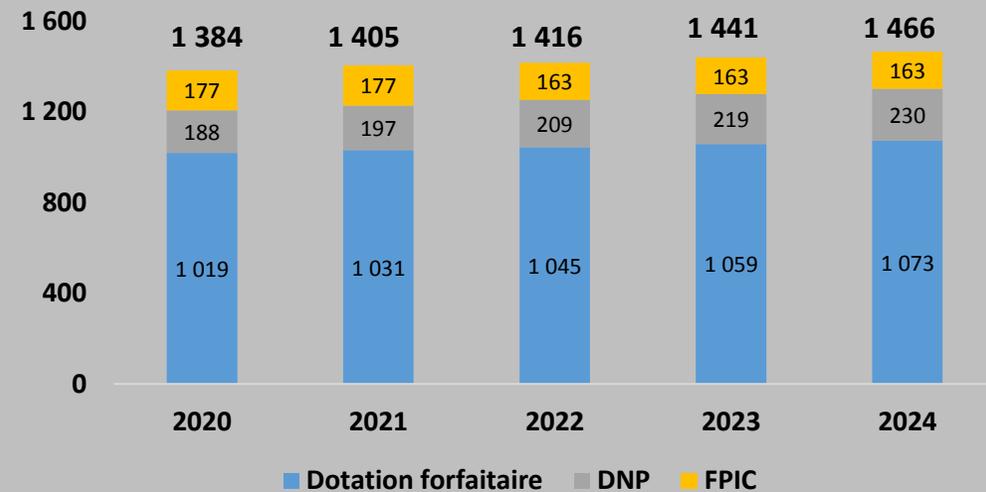
En K€

D. Dotations de l'Etat

Partie rétrospective



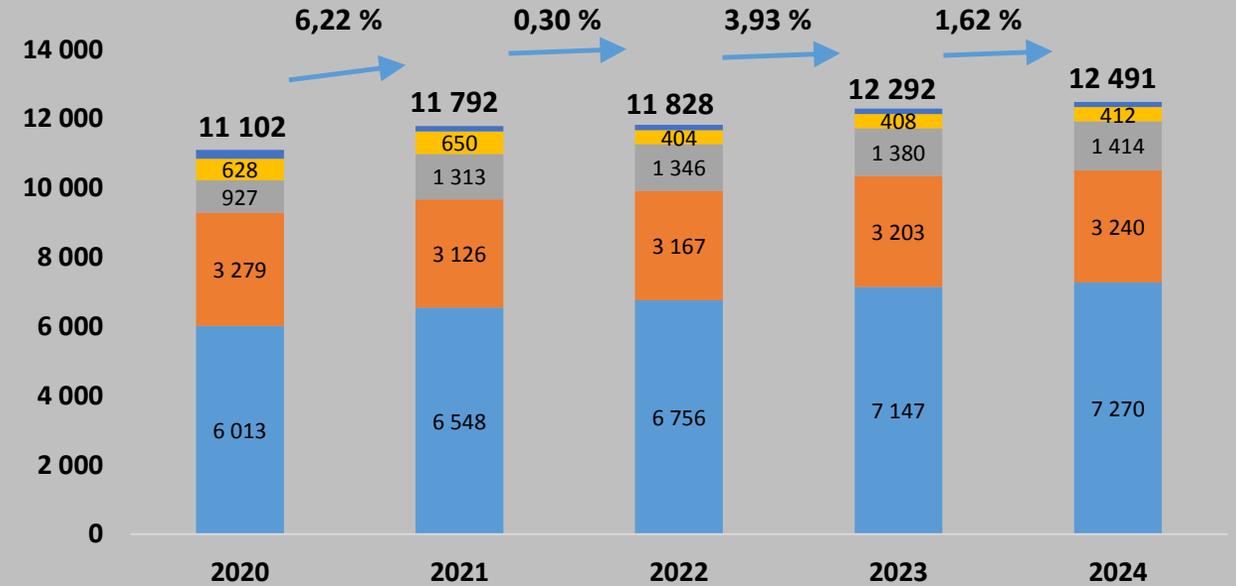
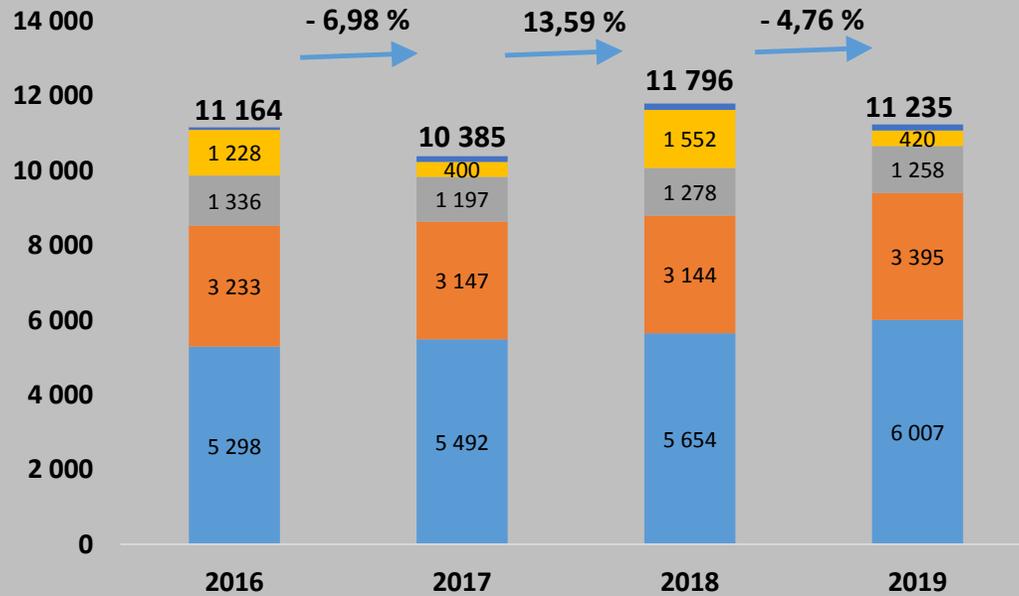
Partie prospective



- En 2017, Betton est sorti du dispositif de la DSU avec un maintien à 90 % en 2017, 75 % en 2018 et enfin 50 % en 2019,

- En 2024 Betton percevrait 178 K€ de moins qu'en 2016
- La perte globale sur la période 2021-2024 s'élèverait à 847 K€ par rapport à ce que l'on percevait en 2016.

E. Evolution des recettes de fonctionnement

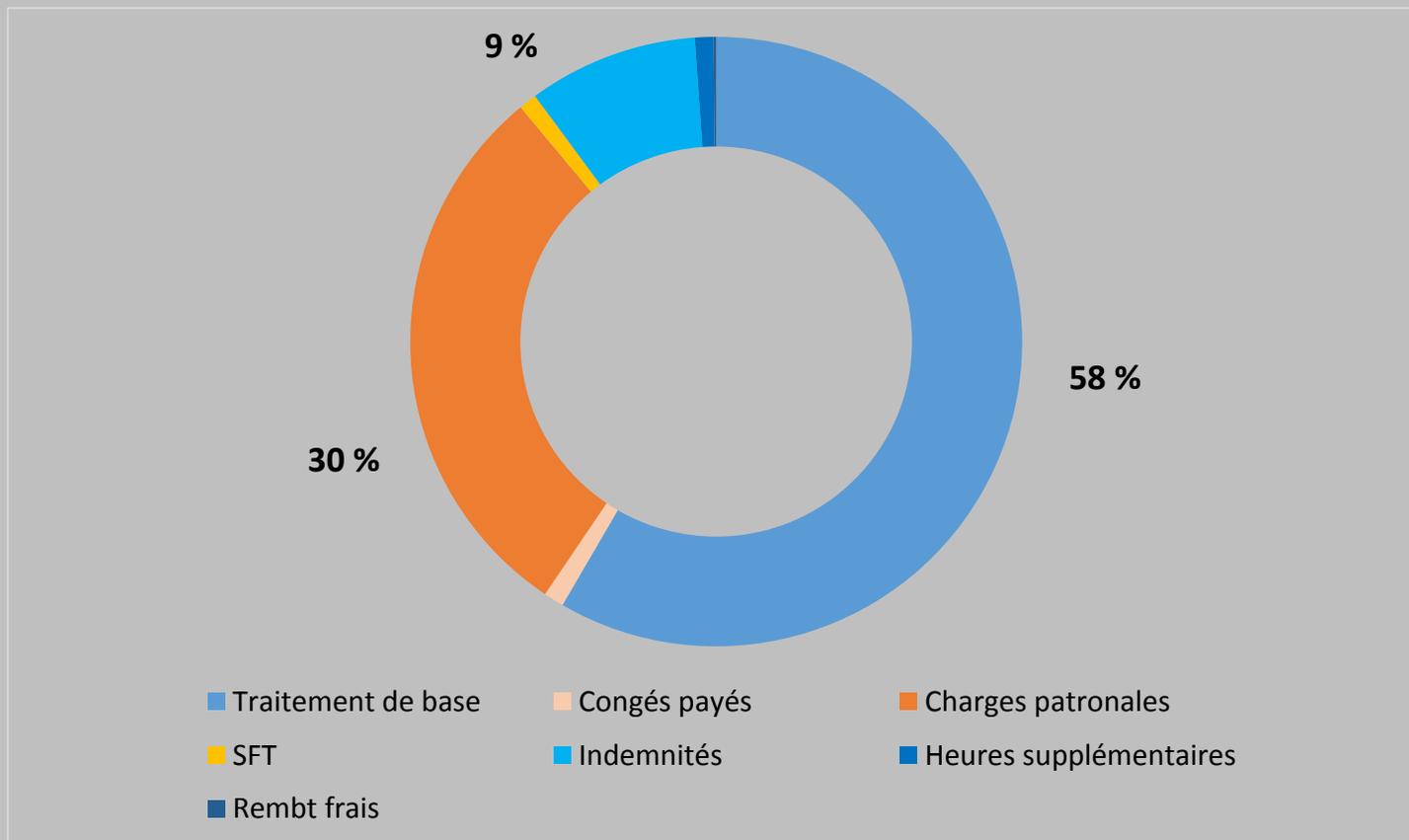


- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits des services
- Produits de gestion
- Atténuation de charges, Xts except.

- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits des services
- Produits de gestion
- Atténuation de charges, Xts except.

En K€

F. 6. Masse salariale : Eléments de rémunération



2019 :
5 966 K€

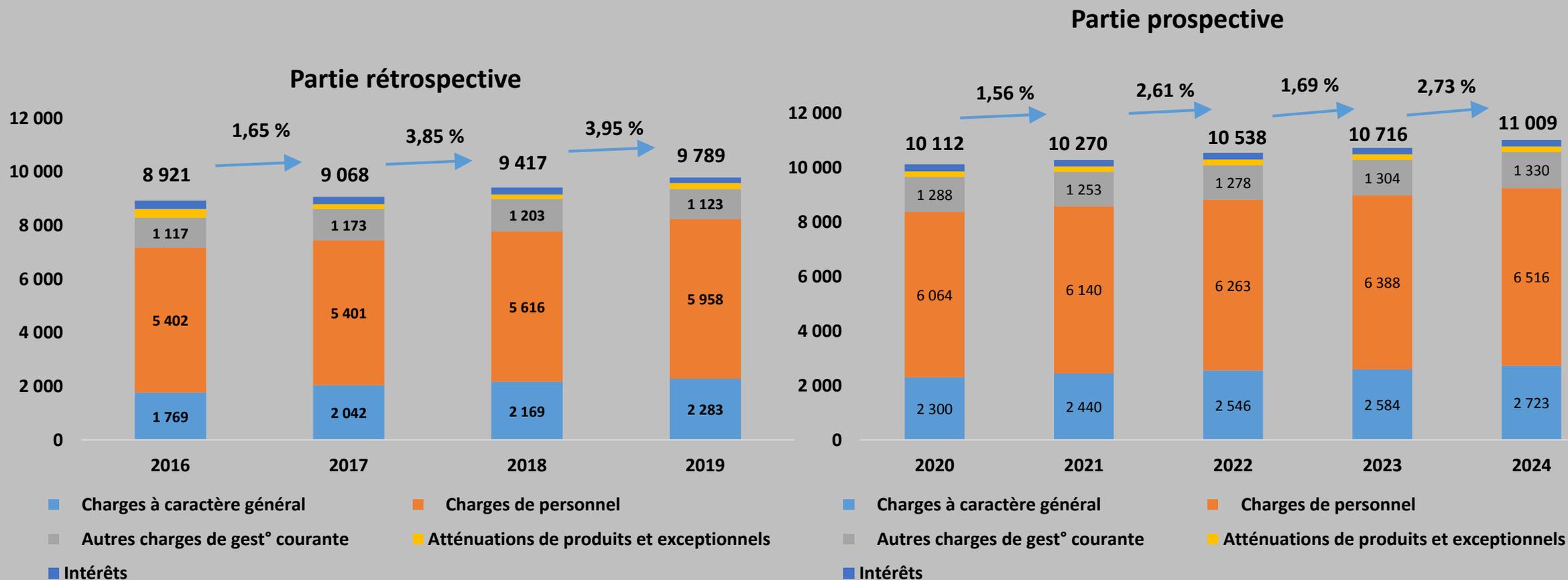
Réalisés prévisionnels 2020 :
6 060 K€

+ 1,58 %/2019 dont
62 K€ exceptionnels

Prévisions 2021 :
6 140 K€

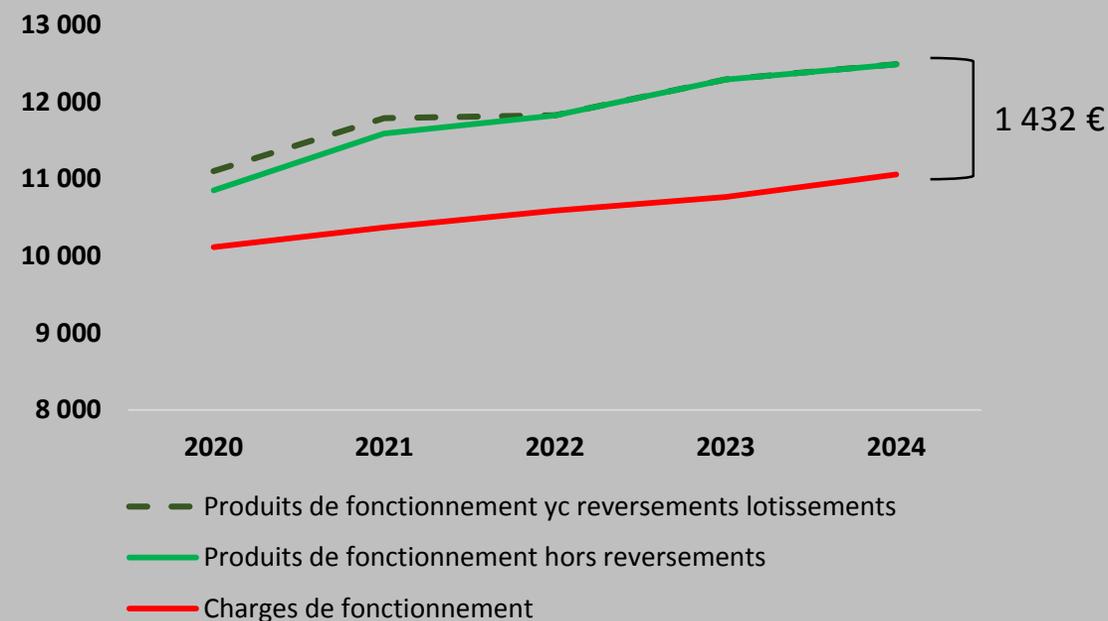
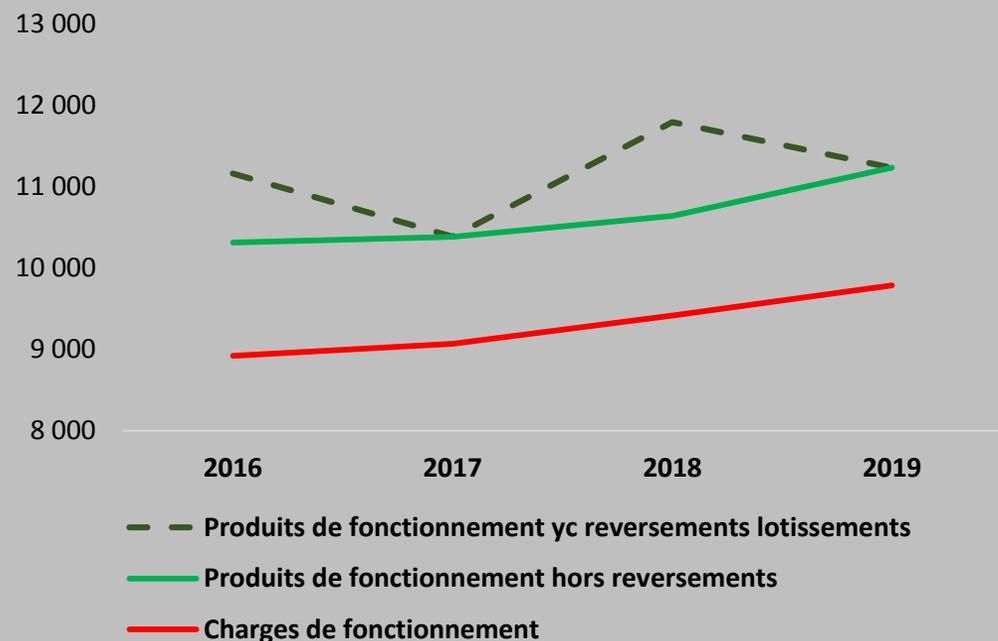
Soit + 1,3 %/2020

G. Evolution des dépenses de fonctionnement



En K€

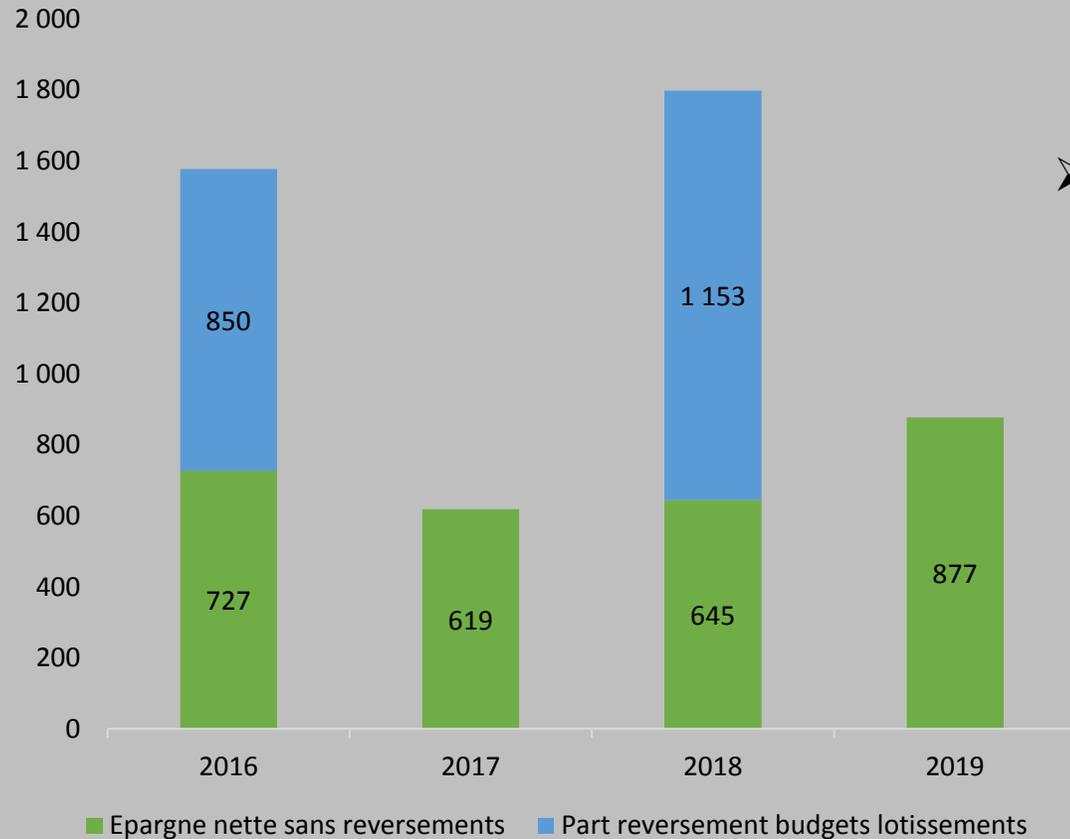
H. Evolution des produits et charges et de l'épargne



- Après un fléchissement des produits de fonctionnement en 2020 dû à la crise sanitaire, les recettes retrouvent une dynamique à partir de 2021 notamment grâce aux nouvelles recettes fiscales
- L'écart entre les recettes et les dépenses (épargne brute) en 2024 s'élèverait à 1 432 € soit un niveau supérieur à 2016 : 1 393 €

H. Evolution des produits et charges et de l'épargne

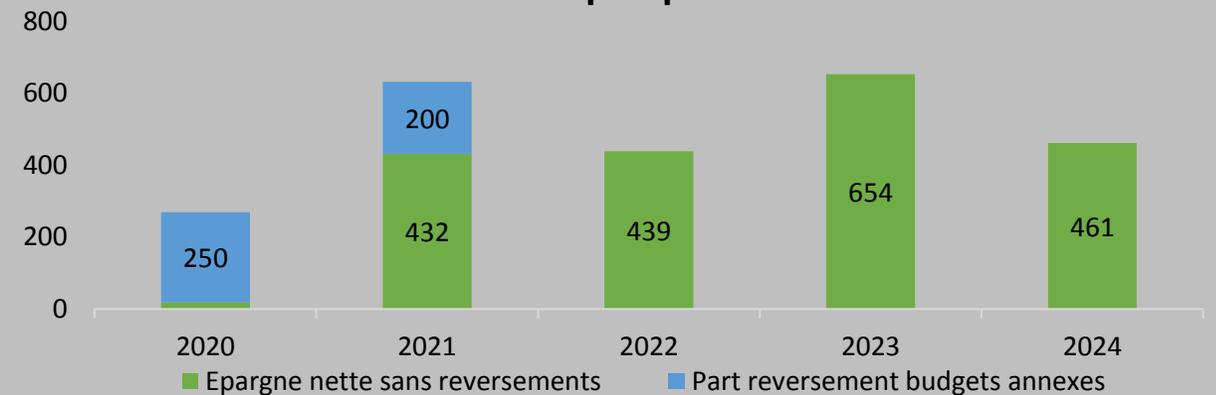
Partie rétrospective



➤ L'épargne nette est quant à elle impactée par le remboursement du capital des emprunts mais garde un niveau suffisant

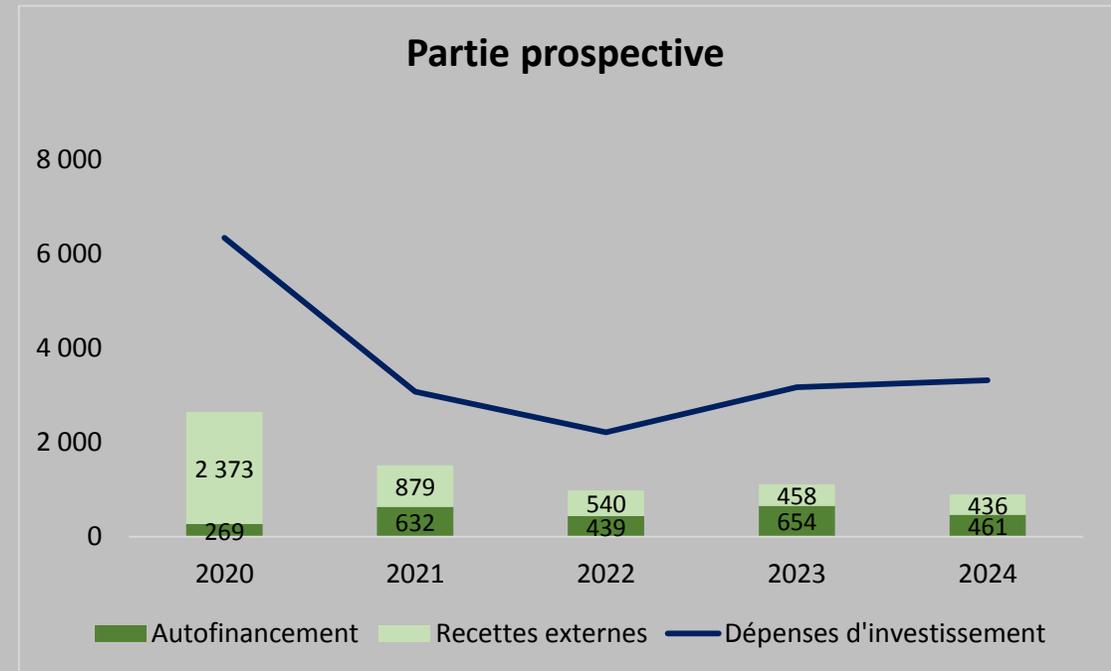
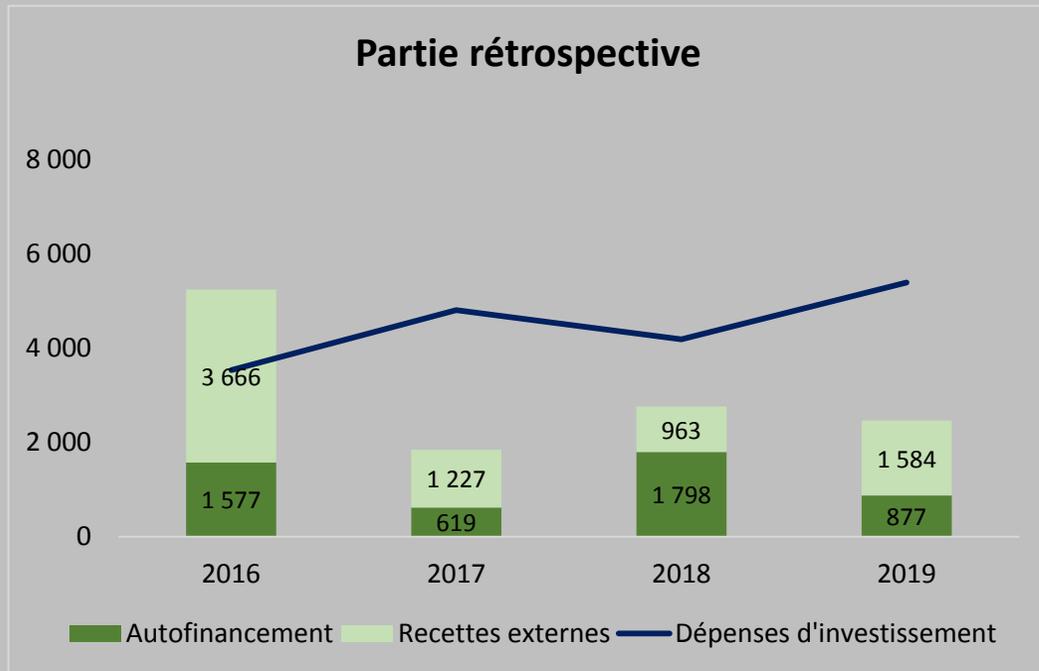
➤ En 2020, son montant sera quasi nulle si l'on ne compte pas le reversement du budget annexe de la Touche

Partie prospective



En K€

I. Financement des investissements



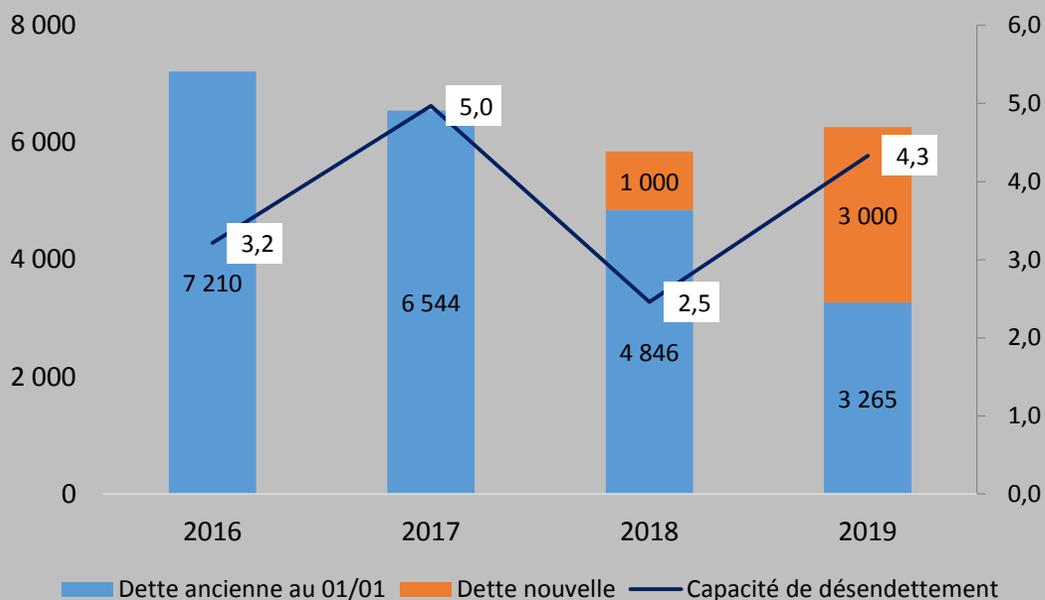
Le graphique montre un besoin de financement à partir de 2017 comblé par les fonds de réserve en 2017 puis par l'emprunt à partir de 2018

En K€

J. 2. Dette : Encours et capacité de désendettement

L'encours de la dette en 2024 atteindrait 12 098 K€ soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2009 (11 838 K€)

Partie rétrospective



Partie prospective

